



Qui doit payer les frais d'avocats en cas de changement d'acquereur ?

Par **commercante25**, le **18/10/2020 à 15:09**

Bjr,

Tout d'abord, merci de bien vouloir répondre à mes questions. Ma mère travaille en CDI dans un pressing. Son patron a décidé de vendre le magasin. Lui et ma mère ont signé une rupture conventionnelle. Mais ma mère était intéressée pour racheter le magasin, elle a l'argent nécessaire.

Mais elle ne lui a pas fait part de son désir d'achat car le patron avait proposé le magasin à sa collègue, ce qui a bloqué ma mère. Finalement, la collègue ne l'a pas achetée car elle n'avait pas l'argent nécessaire. Alors son patron s'est rabattu sur son blanchisseur pour lui vendre. Ils ont signé une promesse de vente. Ma mère a décidé de bouger.

Dans un premier temps elle a fait un courrier de rétractation à la rupture conventionnelle. Puis elle a dit à son patron sur le même courrier qu'elle souhaitait acheter.

Mais le patron lui a dit que le blanchisseur a payé 10 000 £ de frais d'avocat (le magasin coûte 70 000 £) et que maintenant que le patron souhaite vendre à ma mère, le blanchisseur demande les 10 000 £ à son patron qui demande à ma mère de les payer. Est-ce normal ?

Cordialement.